

Vol. 2, No 1

— Juin 2010

Sommaire :

Éditorial sur
l'avortement

Entente spécifique en
condition féminine

Violence faite aux
ainé-e-s

Marche mondiale des
femmes 2010

Projets de loi fédéraux
à surveiller

Manifestations

10 000 visages
Univers'elles

Droit des femmes et
diversité religieuse

Nouvelle image de
Récif 02



Journal de Récif 02

P A R L O N S D ' E L L E S

Mot de la coordonnatrice

Bonjour chères membres et chers partenaires, c'est avec enchantement que nous vous faisons parvenir notre toute dernière édition du journal *Parlons d'elles*.

Comme la communauté de Mashteuiatsh vient tout juste d'élire leur Conseil de bande, il est indispensable de *parler d'elles*, ces nombreuses candidates qui ont tenté leur chance le 31 mai dernier. Elles se nomment Nina Bossum-Launière, Johanne Buckell, Francine Dominique, Julienne Dominique, Alice Germain, Janine Tremblay, Marie-Anne Tremblay, Carine Valin et Louise Verreault pour les postes de conseillères ainsi que Marjolaine Étienne à la chefferie. Journée plutôt difficile puisque seulement deux d'entre elles ont gagné leur élection soit : Janine Tremblay et Johane Buckel. Elles auront à redoubler d'efforts afin de faire connaître la réalité et les besoins des femmes de leur communauté et d'améliorer leur quotidien.

Quant à Marjolaine Étienne, que nous avons eu l'occasion de côtoyer à plusieurs reprises, elle a terminé en deuxième (352 votes) derrière Clifford Moar (546 votes) et devant Sébastien Kurtness (253 votes). Avec le dévouement qu'on lui connaît, nous aurons sûrement l'occasion de la rencontrer à nouveau sur des dossiers en condition féminine puisqu'elle siège sur le conseil d'administration du Conseil du statut de la femme. Pour plus de renseignements concernant les élections, nous vous invitons à consulter leur site Web.

Si vous ne faites pas partie des 330 personnes qui ont visité notre site dernièrement, nous vous invitons à y jeter un coup d'oeil. Il contient des informations riches sur nos activités, nos membres et nos partenaires. Suite au départ de Sabrina Rathé, responsable de du site de Récif 02 et du Répertoire des femmes dans les instances et lieux consultatifs, c'est Cynthia Thivierge, déjà en poste à Récif 02, qui prendra la relève. Nous la remercions pour son excellent travail. L'équipe de Récif lui souhaite la meilleure des chances pour ses nouveaux défis professionnels.

L'année 2010 en sera une mémorable grâce à la Marche mondiale. Nous serons fières de participer, d'une façon ou d'une autre, à cet événement d'envergure. Pour celles qui se rendront à Rimouski en octobre, nous leur souhaitons un voyage inoubliable où des milliers de femmes porteront un message commun, celui de l'égalité.

Nous souhaitons de belles vacances ensoleillées à toutes les travailleuses et les bénévoles!!!

Audrée Villeneuve
Coordonnatrice

Éditorial

Le libre choix toujours menacé

Le 17 mai 2010, Récif 02 a été interpellé pour discuter d'avortement à l'émission Café Boulot Dodo de Radio-Canada. L'animatrice, Doris Larouche, sollicita les réactions de la Table à la suite des propos de Mgr Ouellet dévoilés vendredi dernier lors du Colloque Campagne Québec-Vie. Rappelons-nous que le cardinal s'est dit contre l'avortement, même pour les victimes de viol. « **Pourquoi pousser une femme victime d'un crime à en commettre un à son tour?** »

Heureusement, à ce moment-là, nous étions en mesure de constater que des personnes d'influence, telles que Marguerite Blais, Ministre responsable des Aînés, Pauline Marois, Chef de l'opposition siégeant pour le Parti Québécois et Alexa Conradi, Présidente de la FFQ s'étaient ouvertement opposées à ce discours. Nous avons donc dénoncé ces propos comme étant **sexistes, rétrogrades et dépassés**.

Concernant le dossier de l'avortement en général, bien que nous faisons face régulièrement à des attaques parfois sournoises, nous avons décrit ces dernières semaines comme **alarmantes**, en commençant par :

- Le dépôt du Projet de loi C-505 par Rob Bruinooge, député conservateur et président du caucus Pro-vie, rendant illégal le fait de faire pression sur une femme pour qu'elle se fasse avorter. Il a reconnu lui-même qu'il s'agissait d'une première étape dans la lutte contre l'avortement;
- La manifestation pro-vie sur la colline du Parlement dont 18 députés conservateurs et 3 députés libéraux étaient présents;
- La décision de Premier ministre Harper d'exclure l'avortement dans le plan du G8 sur la santé des mères dans les pays en développement;
- Les coupures de subventions des 12 groupes de femmes qui ont critiqué le gouvernement Harper concernant l'exclusion de l'avortement dans le plan de la santé des mères du G8.

Lorsque l'animatrice a demandé à Récif 02 quelles seront les actions entreprises pour contrer toutes ces menaces? Nous avons mentionné :

- Continuer de dénoncer;
- Rappeler à la population au moment opportun l'attitude de gouvernement Harper
- Initier des actions plus musclées en lien avec la revendication de la Marche mondiale concernant l'accessibilité à l'avortement.

Vous serez consultées très rapidement afin de vous positionner sur des actions musclées à entreprendre pour vous faire entendre.



**Nous serons en effectif réduit du
21 juin au 13 août inclusivement!**

Bon été!

Des nouvelles de l'Entente spécifique en condition féminine

Analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Beaucoup d'activités de sensibilisation ont été données. Nous avons fermé la boucle de la tournée avec le brunch qui a eu lieu à l'Auberge des Îles. À cette occasion, une sensibilisation a été offerte aux femmes élues qui n'avaient pas eu la chance d'y participer lors de la tournée régionale de l'automne 2009. De plus, l'Association des femmes de carrière BPW-Comté Roberval a assisté à la présentation ADS lors d'un souper-conférence.

L'ADS a connu également de belles avancées auprès de regroupements ministériels. Deux groupes importants ont été sensibilisés, soit: la Conférence administrative régionale, réunissant tous les directeurs et responsables des organismes et ministères de la région, ainsi que le comité interministériel sur la condition féminine. Nous avons senti un intérêt certain pour inclure l'ADS dans de futurs projets.

Une formation sur la rédaction épïcène sera mise sur pied au sein des ministères et de Récif 02. *Un texte épïcène est un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes.*

Enfin, le comité de la campagne régionale d'implication citoyenne a non seulement reçu la sensibilisation, mais a inclus l'ADS au sein de son plan d'action. Toutes ces actions ont impressionné fortement la sous-ministre et démontre le sérieux de Récif 02 dans la poursuite des objectifs de l'entente spécifique.

Inscrivez-vous à la **Formation en épïcène**
29 septembre à
13 h 00

Vous demeurez à Saint-Félicien et vous avez le désir de vous impliquer dans un comité « Femmes et municipalités »?

**Un seul numéro:
418 662-6898**

Comité « Femmes et municipalités »

Grande nouvelle! Le comité Femmes et municipalité de **St-Félicien** verra le jour dans cette dynamique ville. Ce comité s'insère harmonieusement dans la stratégie de l'Agenda 21.

Les comités Femmes et municipalités apparaissent comme une solution à la sous-représentation des femmes en politique municipale. Ces comités permettent aux femmes de prendre une part active dans la vie municipale tout en s'assurant que l'on tienne compte de leurs besoins et de leur expertise dans les décisions politiques et administratives.

Plusieurs démarches parallèles ont été entamées dans différentes municipalités de la région et sont présentement à l'étude.

Répertoire des femmes dans les instances décisionnelles et consultatives

N'oubliez pas d'aller consulter sur notre site Internet le répertoire des femmes dans les instances. Près d'une centaine de fiches sont en ligne et présentent des femmes engagées de notre communauté. Notez les adolescentes impliquées dans leur conseil scolaire. Elles représentent notre future relève. Le regroupement de toutes ces femmes constitue une banque de ressources inouïe pour trouver des conférencières ou des administratrices. Si vous connaissez des femmes de pouvoir qui devraient se retrouver dans le répertoire, partagez-leur notre site!

Dossier

La violence faite aux aîné-es... Comment la reconnaître, comment en sortir, comment agir

« Non, ce n'est pas possible! Pas ma fille, pas mon fils! » La violence se manifeste souvent de façon insidieuse, 6 à 10 % des personnes de 65 ans et plus sont victimes de violence ou d'abus. La victime craint les représailles, elle a peur de se plaindre, elle se sent seule et démunie. Si vous soupçonnez son drame et ne faites rien, le silence continuera de régner sur cette situation intolérable.

Comment la reconnaître...

Les abus financiers :

Vols de biens de la personne, détournements de fonds, procurations frauduleuses, ventes forcées de leur résidence, contrats de services fictifs, refus de rembourser un emprunt. Dans certaines familles, l'agresseur ira jusqu'à réclamer l'héritage d'un parent avant son décès et l'abus s'accompagne très souvent de chantage et de menaces.

Les abus physiques et sexuels :

Les personnes sont pincées, bousculées, rudoyées, frappées. D'autres sont attachées à leur lit ou se voient forcées de prendre des médicaments qui les rendent plus « soumises ». D'autres sont contraintes à se livrer à des actes à caractère sexuel par leur conjoint, un voisin ou un fournisseur de services.

Les abus psychologiques :

Ils ont surtout pour objectif de contrôler la personne en suscitant la peur, l'insécurité et la culpabilité. Les moyens utilisés par les agresseurs sont variés, tels le dénigrement, les reproches injustifiés, l'injure et l'intimidation. On ira jusqu'à les menacer de les faire « placer », de les mettre à la porte, de les priver de visites ou de contacts avec leurs petits-enfants. Certaines personnes se verront obligées de rester à la maison, seront limitées à l'usage d'une seule pièce, n'auront pas accès au téléphone ou seront traitées comme des enfants.

La négligence :

Cet abus est d'omettre de fournir des soins essentiels à la personne comme : la priver de nourriture adéquate, de médicaments essentiels, de soins hygiéniques de base. C'est aussi la priver d'une vie sociale significative. L'abus résulte souvent du fait que les proches ne sont pas préparés à s'occuper d'une personne dépendante ou du fait qu'ils acceptent mal la charge d'une personne malade. Parfois la négligence est involontaire quand elle est due à un manque d'information, à une incapacité d'un soignant de faire face à la situation ou de composer avec ses propres problèmes de santé. Certaines institutions privées ou publiques font aussi preuve de négligence en n'offrant pas de soutien adéquat pour l'alimentation, en logeant les personnes dans des chambres trop petites ou mal aérées, en n'assurant pas de services sécuritaires au cours de la nuit ou les fins de semaine, en négligeant de soulager la douleur et les états dépressifs.

Dossier

Comment en sortir...

Vous êtes victime :

Ne pas se sentir coupable, vous n'êtes pas la seule dans votre situation!

Prenez votre courage à deux mains et parlez-en à quelqu'un, discrètement, en l'absence de la personne qui vous maltraite ou exploite.

Parlez-en avec un membre de votre famille ou à un ami en qui vous avez confiance.

Vous avez peur? Et vous avez sans doute une bonne raison de réagir ainsi. Il est donc important de vous faire aider par quelqu'un qui saura rester discret jusqu'à ce que vous jugiez important d'aller plus loin.

Parlez-en à votre médecin ou à une personne-ressource de votre CLSC et demandez-lui de vous aider.

Pour vous confier ou demander conseil, vous pouvez aussi téléphoner à Tel-Ainés (514-353-2463) ou à Info-Abus envers les aînés (1-888-489-2287).

Vous êtes en institution ou en foyer, il existe un responsable des plaintes dans votre établissement. Discuter avec lui, en vous faisant accompagner d'un membre du comité des usagers. S'il n'y en a pas, communiquez avec le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de votre région.

Si vous êtes l'objet d'abus financiers, communiquez avec un représentant de votre institution financière, votre notaire ou l'Office de protection du consommateur.

Comment agir...

Vous êtes témoin :

Comme les victimes se sentent souvent coupables et ont une faible estime d'elles-mêmes, elles ont un grand besoin d'être soutenues et de se sentir protégées. Il faut communiquer souvent avec elles et vous assurer de pouvoir parler seul à seul, en l'absence de l'agresseur potentiel. Il est important de ne pas avoir une attitude de juge ou de sauveur. Le lien de confiance est donc très important et déterminant dans le processus d'aide que vous apporterez aux victimes. Notez aussi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse peut faire enquête sur une situation d'exploitation, même sans le consentement de la personne. Chaque situation doit être évaluée, notamment afin de vérifier la capacité de la personne à donner son consentement. Pour la rejoindre : www.cdpdj.qc.ca / Tél. : 1-800-361-6477.

« La violence ne s'arrête pas d'elle-même. »

Si vous êtes victime, vous avez besoin d'aide. Si vous êtes témoin, offrez votre aide. »

Source : Brochure, Vieillir sans violence, 2009.

Sylvie Blackburn, vice-présidente CSN

Dossier

Marche mondiale des femmes 2010

La 3^e Marche mondiale des femmes est maintenant lancée! Depuis le 8 mars dernier, des milliers de femmes ont chaussé leurs souliers afin d'améliorer la situation des femmes dans le monde. En région, c'est le 7 mars qu'a eu lieu l'activité du lancement. Plus d'une centaine de personnes qui se sont mobilisées à Alma et ont marché dans les rues du centre-ville.



7 mars — Lancement de la Marche mondiale des femmes

Notre activité de financement s'est déroulée le 17 avril à Jonquière. Merci à tous ceux et celles qui sont venus déjeuner avec nous ! L'activité fut un beau succès avec la participation d'un peu plus d'une centaine de personnes.



17 avril — Brunch bénéfice pour la Marche mondiale des femmes

Notre objet promotionnel régional, notre belle marguerite de marqueurs, continue de bien se vendre. Parlez-en autour de vous, et appelez-nous au 418 480-2828 pour passer votre commande!

Au coût de 4\$ chacune, il s'agit de notre principale source de financement!

Côté organisation, tout va bon train. Deux autobus partiront de la région le 16 octobre prochain en direction de Rimouski où se déroulera l'activité nationale. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter !

Les projets de lois fédéraux à surveiller

Abolition du registre des armes à feu – projet de loi C-391

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) a tenu ses premières audiences à propos du projet de loi C-391. Le projet veut abolir le système d'enregistrement obligatoire des carabines et fusils de chasse et repousserait le contrôle des armes de 30 ans en arrière. Nous nous attendons à ce que C-391 soit renvoyé à la Chambre des Communes pour la troisième lecture. Chaque vote est important. Votre député(e) doit entendre ce que vous avez à leur dire ! C'est le meilleur moment pour le/la contacter. Ses coordonnées sont disponibles au www.parl.gc.ca ou en appelant le 1-800-O-Canada.

Équité salariale — projet de loi C-471

Le projet de loi privé C-471 vient d'être adopté en 2^e lecture. Ce projet de loi, déposé par Michael Ignatieff, ferait en sorte que l'équité salariale soit reconnue comme un droit humain fondamental. Il abrogerait les mesures de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public qui souhaitait soumettre l'équité salariale à la négociation collective et au marché et prévoyait imposer des amendes pouvant atteindre 50 000\$ aux syndicats qui encourageaient une ou ses membres à déposer une plainte en matière d'iniquité salariale. Tous les députés de l'opposition ont voté en faveur de ce projet de loi.

Dossier

Manifestations

Depuis la sortie du budget Bachand, plusieurs manifestations se sont déroulées dans la région. Voici quelques photos prises lors des manifestations auxquelles nous avons participé.

Le 12 avril 2010, à Saguenay, arrondissement Chicoutimi, à l'invitation du MÉPAC, Récif 02 a participé à une manifestation lors de la visite du ministre des Finances, Raymond Bachand, à l'Hôtel le Montagnais pour lui signifier que son budget néolibéral, on n'en veut pas! Une centaine de personnes s'étaient déplacées.



Le 7 mai 2010, suite à l'invitation des mouvements étudiants et des syndicats, Récif 02 a participé à une manifestation lors de la visite de Jean Charest dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. La manifestation s'est déroulée à l'UQAC. Entre 150 et 200 personnes étaient sur les lieux.



Activités à venir

10 000 visages

UNIVERS'elles!

Dans le cadre des activités de la Marche mondiale des femmes, Récif 02, en collaboration avec le Centre de Solidarité Internationale et Place Centre-Ville Jonquière, vous invite à participer au projet 10 000 visages Univers'elles les 16 et 17 juin prochain à Alma et Jonquière !

La **photographe NathB** et son équipe seront de passage à bord de l'autobus rose – *La Caravane du bonheur* – à Alma et Jonquière, dans le cadre de la tournée québécoise du projet. Le but de « 10 000 visages univers'elles » est de réaliser en quatre mois, soit de mai à août 2010, **10 000 portraits de 10 000 femmes** de tout âge et de tout horizon provenant des quatre coins de l'immense territoire québécois.

Les photos prises durant cette aventure serviront à créer des bannières qui seront utilisées lors du rassemblement national de la *Marche mondiale des femmes*, qui se tiendra à Rimouski, le 17 octobre prochain. Une autre mosaïque sera réalisée et envoyée au Congo pour représenter les femmes du Québec lors de l'activité internationale.

Afin de réaliser ce périple et d'aller à la rencontre des femmes qui désirent participer à ce projet, NathB photographe et son équipe effectue leur tournée à bord de La Caravane du bonheur. Cet autobus adapté, peint en ROSE en appui à la lutte contre le cancer du sein, se veut un gros photomaton ambulante.

Soyez des nôtres!

C'est grâce à la collaboration de Récif 02, du Centre de Solidarité Internationale et de Place Centre-Ville Jonquière que les villes d'Alma et Jonquière ont la chance d'accueillir NathB et son équipe. **Pour la modique somme de 10 \$**, chaque participante sera photographiée par NathB, choisira sa photo retenue pour le projet et repartira **avec deux photos de format 4 x 6** et, surtout, le cœur rempli d'images, d'histoires, de sourires et de fierté d'avoir participé collectivement à un tel projet.

15 juin 2010

La Boîte à Bleuets
575, rue Sacré-Cœur Ouest
Alma
9 h 00 à 21 h 00

16 juin 2010

Place Centre-Ville
3880, boulevard Harvey
Jonquière
9 h 00 à 21 h 00

Pour information concernant le projet « **10 000 VISAGES univers'elles** », visitez le site au www.1000visages.com.



Conseil du statut de la femme

La Gazette des femmes mai-juin 2010

Dans ce numéro, le dossier de la *Gazette* fouille la question de la place des femmes dans la gestion ainsi qu'à la gouvernance des entreprises. La prescription de quotas est-elle nécessaire pour accroître le nombre de femmes à la direction des organisations? Certains croient que oui, d'autres avancent plutôt le motif de la diversité pour justifier une représentation plus grande des femmes, tout comme celle des membres de communautés culturelles et de personnes provenant de différents horizons, sans égard spécifiquement au sexe.

Droit des femmes et diversité religieuse

Le Conseil du statut de la femme s'intéresse depuis longtemps à la question de l'égalité dans un contexte de pluralisme religieux. Entre autres, il a publié en 1997 un avis mettant en relief les valeurs de la société québécoise, dont l'égalité entre les sexes, et définissant une approche féministe de la diversité culturelle.

En mars 2006, le Conseil a tenu le colloque *Diversité de foi, égalité de droits*. Dans la foulée de ce colloque, il a préparé, en 2007, un avis intitulé *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, sur les enjeux de la diversité religieuse relativement à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil y recommandait notamment que la Charte des droits et libertés de la personne soit amendée pour garantir une meilleure protection du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Suivant la recommandation du Conseil, la Charte des droits et libertés de la personne a été modifiée pour affirmer que « l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix » et que « les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ».

Le Conseil est convaincu que certaines demandes d'accommodement reposant sur des motifs religieux, connues du public ou non, sont susceptibles de porter atteinte au droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi, dans son avis de 2007, il a demandé au gouvernement de se doter d'une politique de gestion de la diversité religieuse dans les institutions de l'État et de s'assurer que cette politique intègre clairement et sans équivoque la dimension fondamentale de l'égalité entre les sexes.

Le 24 mars 2010, le projet de loi n° 94, était présenté par la ministre de la Justice. Ce projet de loi a pour objet d'établir les conditions dans lesquelles un accommodement peut être accordé en faveur d'un membre du personnel ou des usagers des services publics. Il requiert que les usagers comme les prestataires des services publics aient « le visage découvert ». En vertu du projet de loi, tout accommodement devra respecter les principes de la Charte des droits et libertés de la personne. Le projet de loi sera soumis à une consultation générale de la Commission des institutions, à partir du 10 mai 2010.

Le Conseil participera à la Commission des institutions, et il continuera à conseiller le gouvernement sur les moyens de mieux garantir le droit à l'égalité des femmes et des hommes face aux demandes d'accommodements religieux.

La Gazette des femmes, ainsi que les documents et avis sur la diversité culturelle et religieuse peuvent être consultés sur le site Internet du CSF, au www.placealegalite.gouv.qc.ca

Conseil du statut de la femme

Nouvelle image de Récif



Explication du logo

Les pétales ont un style féminin représentant les femmes qui agissent au sein de l'organisme, elles sont en mouvement afin de représenter l'évolution de la condition de vie des femmes de notre région et sont placées de manière à ce que l'une entre et l'autre sorte pour démontrer le réseau féministe d'échange.

Le centre illustre la Table, symbolise la réunion et la solidarité. La couleur utilisée est le violet parce qu'elle symbolise le dynamisme, l'union et l'énergie.

Saviez-vous que...?

Les récifs sont des écosystèmes complets, riches en biodiversité et productif. Ils abritent et protègent des millions d'espèces marines, forment un rempart naturel qui protègent les côtes contre la violence de la mer. À l'image de ces récifs, la Table agit comme un rempart afin de protéger les femmes et leurs droits.

Représentation
Échange
Collaboration
Intervention
Femmes
02 Région du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Nouveaux outils web pour les membres

Avec son tout nouveau logo et site Internet, Récif 02 se refait une beauté! Vous avez désormais accès à une section privée sur le site, dans laquelle vous pouvez retrouver plusieurs choses intéressantes, tels que les ordres du jour, les procès-verbaux, ainsi que la revue de presse! Si vous n'avez pas encore vos identifiants pour vous y connecter, contactez-nous!

www.recif02.com